



Reconnaissance des réseaux régionaux de cancérologie

**1^{er} congrès national des réseaux de cancérologie
Vichy le 1er octobre 2010**

Fondamentaux de l'organisation de la cancérologie en réseau régional

A travers ses missions, le RRC a vocation à :

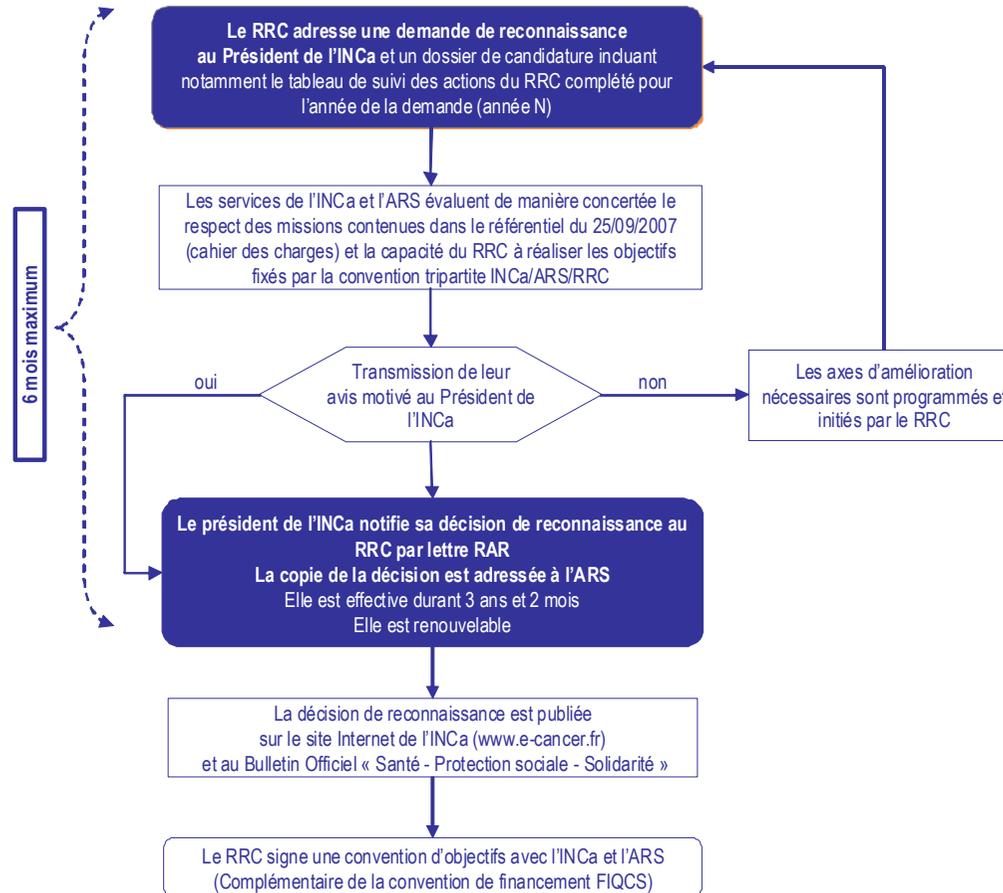
- Rassembler tous les acteurs de la région impliqués en cancérologie directement ou indirectement à travers les réseaux de proximité
- Assurer la coordination, la collaboration et la communication des acteurs libéraux et hospitaliers (information, DCC...)
- Animer une politique régionale avec tous les acteurs en amont et en aval de la prise en charge hospitalière
- Assurer la qualité des pratiques sur l'ensemble du parcours du patient (formation, référentiels, évaluations...)
- Conjuguer des savoirs et des expériences et les faire connaître (annuaires, publications...)
- Permettre une meilleure connaissance des activités de cancérologie dans la région

De l'identification à la reconnaissance des RRC

- Plan Cancer 2003-2007 : couverture du territoire national (1 RRC/région)
 - Missions du RRC :
 - ✓ Inscrites dans la circulaire du 22 fév. 2005 relative à l'organisation des soins en cancérologie
 - ✓ précisées dans un référentiel *ad hoc* annexé à la circulaire DHOS/CNAMTS/INCa du 25 sept. 2007
 - Schémas Régionaux d'Organisation Sanitaire 3 : organisation des RRC intégrée dans leur volet cancérologie
 - Appartenance à un RRC reconnu par l'INCa : une des conditions que doit satisfaire tout établissement autorisé pour le traitement du cancer (article R 6123-88 1° du code de la santé publique)
- => Reconnaissance des RRC : une compétence de l'INCa en articulation avec les agences régionales de santé (ARS)

**SCHEMA DE LA PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DES RESEAUX REGIONAUX
DE CANCEROLOGIE (RRC) PAR L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER (INCa)
VISEE PAR L'APPEL A CANDIDATURES**

RECONNAISSANCE INITIALE DU RRC PAR L'INCa



MODALITES DE SUIVI ANNUEL PENDANT LA DUREE DE LA RECONNAISSANCE

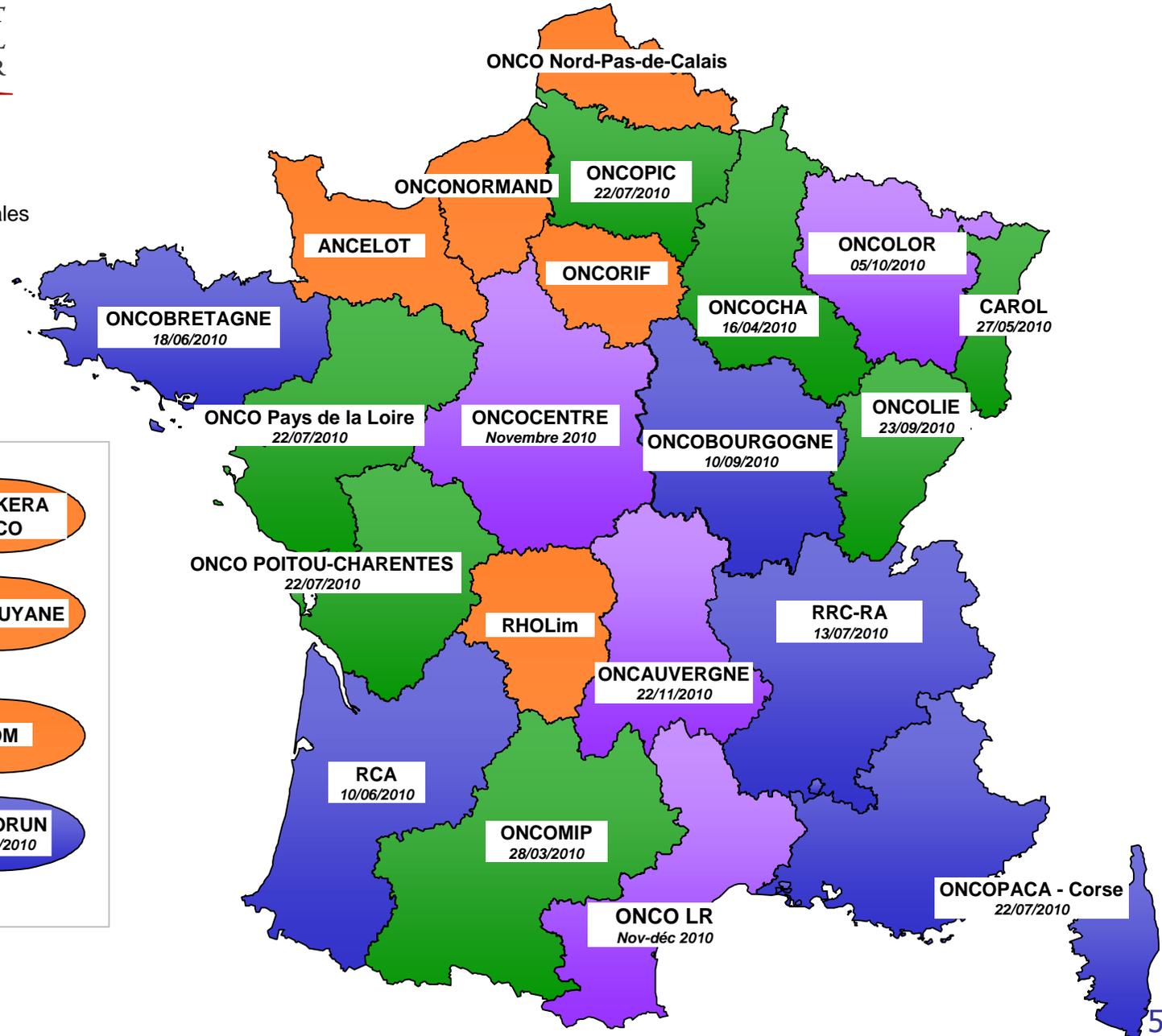
Tableau de suivi annuel des actions du RRC dans le cadre de la convention tripartite (Années N+1, N+2 et N+3)

Rapport d'activité annuel

Transmis à l'INCa et à l'ARS

- RRC reconnus
- Rencontres régionales effectuées
- Rencontres programmées
- Rencontres à programmer

- KARUKERA
ONCO
- ONCOGUYANE
- ROM
- ONCORUN
06/07/2010



Diffusion de la décision de reconnaissance / e-cancer.fr

Décisions portant reconnaissance initiale des RRC

Reconnaissance du RRC de Franche-Comté ; ONCOLIE

-  Consulter la décision initiale de reconnaissance ONCOLIE (136 kB)

Reconnaissance du RRC Pays de la Loire : ONCO Pays de la Loire

-  Consulter la décision initiale de reconnaissance ONCO Pays de la Loire (31.63 kB)

Reconnaissance du RRC de Picardie : ONCOPIC

-  Consulter la décision initiale de reconnaissance ONCOPIC (31.78 kB)

Reconnaissance du RRC de Poitou-Charentes : ONCO-POITOU-CHARENTES

-  Consulter la décision initiale de reconnaissance ONCO-POITOU-CHARENTES (31.76 kB)

Reconnaissance du RRC de Midi-Pyrénées : ONCOMIP

-  Consulter la décision initiale de reconnaissance ONCOMIP (99.43 kB)

Reconnaissance du RRC de Champagne-Ardenne : ONCOCHA

-  Consulter la décision initiale de reconnaissance ONCOCHA (499.64 kB)

Reconnaissance du RRC d'Alsace : CAROL

-  Consulter la décision initiale de reconnaissance CAROL (95.26 kB)

- Suite à la décision de reconnaissance => signature d'une convention d'objectifs tripartite INCa/ARS/RRC :
 - ✓ 6 objectifs
 - ✓ 11 actions
 - ✓ 67 critères (côtés sur une échelle de 6 niveaux) suivis annuellement pendant la durée de la reconnaissance de 3 ans et 2 mois à partir d'un score initial de réalisation
- Suivi annuel des actions des RRC qui s'inscrira en complément du tableau de bord régional

Objectif n° 1 : Coordonner et animer le RRC

- Organiser la coordination des membres du RRC dans le cadre de ses missions (ex. stratégie/programme d'actions ; équipe de coordination identifiée « support » de la conjugaison des savoirs et des expériences)
- Favoriser les liens entre les acteurs et faciliter le travail en partenariat (ex. mutualisation, collaboration, échanges, articulation avec des réseaux d'autres thématiques proches)

Objectif n° 2 : Diffuser et informer sur les recommandations nationales et les référentiels régionaux de cancérologie

- Implémenter auprès de tous les établissements de la région prenant en charge des patients atteints de cancer (et autres membres et partenaires du RRC) les recommandations nationales mises à disposition par l'INCa (ex. communication orale, outils d'appropriation)
- Participer aux relectures nationales des recommandations quand le RRC est sollicité par l'INCa (ex. identifications de relecteurs régionaux)

Objectif n° 3 : Promouvoir le partage de l'information médicale via le DCC

- Mettre à disposition l'annuaire régional informatisé des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) et en assurer la mise à jour permanente (accès *via* le site internet du RRC et le DCC)
- Poursuivre le déploiement du DCC dans tous les établissements en suivant le cadre national DMP-DCC (ex. fiches RCP informatisées, comptes rendu d'anatomopathologie, PPS)

Objectif n° 4 : Informer les professionnels de santé, les patients et leurs proches - Aider à la formation continue

- Mettre à disposition un site Internet, pour les professionnels, les patients et leurs proches, pour informer sur la cancérologie et communiquer sur les activités du RRC
- Informer sur l'offre de soins en cancérologie régionale (« qui fait quoi où »)
- Aider à la formation continue (ex. appropriation des outils de communication, participation au déploiement du dispositif d'annonce)

Objectif n° 5 : Evaluer les pratiques professionnelles en réseau

- Evaluer - notamment le fonctionnement des RCP (ex. articulation avec les 3C, programmes et méthodes régionaux)

Objectif n° 6 : Renseigner annuellement le tableau de bord (TdB) régional d'activité cancérologique

- ex. actualiser les données, communiquer



-
- **Mesure 18** : Personnaliser la prise en charge des malades et renforcer le rôle du médecin traitant
 - ✓ **Action 18.3** : Partager les données médicales entre professionnels de santé

 - **Mesure 19** : Renforcer la qualité des prises en charge pour tous les malades atteints de cancer
 - ✓ **Action 19.1** : Généraliser l'accès aux mesures transversales, améliorant la qualité de toute prise en charge en cancérologie, lancées par le Plan cancer précédent
 - ✓ **Action 19.3** : Accompagner la mise en place des critères d'agrément et des décrets d'autorisation du cancer et clarifier le positionnement et le rôle des organisations existantes
 - ✓ **Action 19.4** : Mener une étude sur les délais de prise en charge dans plusieurs régions
 - ✓ **Action 19.5** : Rendre accessible aux patients une information de référence sur les cancers afin d'en faire des acteurs du système de soins



52, avenue André Morizet • 92513 Boulogne-Billancourt Cedex • France
Tél. +33 (0) 1 41 10 50 00 • Fax +33 (0) 1 41 10 50 20
www.e-cancer.fr